



ZURICH H-Care

●●● Et si votre employeur prenait soin de vous ?

Assurance Santé pour les
Collaboratrices / Collaborateurs

Because change happenz.™


ZURICH®

Les bonnes raisons de choisir ZURICH H-Care

Votre employeur conscient de l'importance du travail que vous accomplissez pour assurer la bonne marche de votre entreprise, attache une importance primordiale à ce que vous soyez bien couvert et à ce que vous puissiez bénéficier des meilleurs soins médicaux en cas de maladie.

A cette fin, il nous a confié en tant que professionnels de l'assurance, cette mission et ainsi nous vous proposons un produit innovant répondant à vos besoins.

Avec ZURICH H-CARE vous bénéficiez d'une large palette de prestations de qualité.

Une assurance santé avec son propre groupe de cliniques privées partenaires aussi bien au Maroc, qu'en Suisse.

Ainsi les assurés ZURICH H-Care bénéficient de délais d'attente très courts et d'un traitement médical de haut niveau aussi bien auprès des cliniques partenaires marocaines qu'auprès du groupe de cliniques privées suisses HIRSLANDEN.

Une protection optimale dans le monde entier.

Que vous soyez au Maroc ou à l'étranger, en cas d'urgence médicale, la compagnie d'assistance s'occupe de vous sur place, en assurant secours et transport dans l'institution médicale la mieux adaptée, ainsi que le rapatriement au Maroc si nécessaire.

Une couverture familiale

Toutes les personnes qui vivent en ménage commun avec vous (conjoint/conjointe, enfants à charge) peuvent être également assurées.

Une assurance Santé complète

ZURICH H-Care a été pensé et développé de manière à répondre aux besoins et moyens spécifiques de chacun de vous grâce à 3 formules de couverture :

	SILVER	GOLD	PLATINUM
Prestations couvertes	Médecine de ville, pharmacie, hospitalisation, chirurgie, maternité, soins dentaires, check-up, etc...	En sus des prestations de base est également couverte la médecine douce à savoir l'homéopathie, la chiropractie et l'ostéopathie.	En complément de la formule Silver et Gold, sont couverts également les soins de réhabilitation.
Plafond de couverture maximale	5.000.000 Dirhams par assuré et par année d'assurance.	7.500.000 Dirhams par assuré et par année d'assurance.	10.000.000 Dirhams par assuré et par année d'assurance.

Le remboursement qui intervient suite à une maladie que ce soit au Maroc ou à l'étranger, peut atteindre 100% des frais engagés.

Une prise en charge 24H/24H et 7J/7

ZURICH Assurance Maroc met à la disposition de ses assurés une plate-forme téléphonique 24H/24H et 7j/7 qui offre une multitude de services notamment le conseil médical, l'organisation des rendez-vous, la prise en charge, etc...

ZURICH H-Care

En tant qu'employé de votre entreprise, vous, ainsi que les membres de votre famille pouvez contracter une assurance Santé par le biais du contrat collectif conclu avec ZURICH Assurances Maroc.

Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant Code des Assurances

Because change happenz.™